

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	33
VOTANTS	44

CONVOCATION

Datée	Du 01/07/22
Affichée	du 01/07/22

OBJET

Groupement de commandes pour la fourniture d'énergies sur le périmètre de la Région Normandie : retrait de l'acte constitutif du SDEC 14

Acte rendu exécutoire après publication le 11 juillet 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil Communautaire

De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 1^{er} juillet 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pascal SAMSON a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Geneviève HOLTZAPPEL, Didier PITOU, Eric ZO, Marie-Odile TAVERNIER, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAULT, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, François HUREL, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs:

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO
Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Guy MARTEL
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

Représentés: Dominique NETZER représenté par Geneviève HOLTZAPPEL

Gilbert MATELOT représentée par Danièle SADRAIN Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Serge GODARD

Philippe THOURET
Paule KLYMKO
Pascal SUARD
Nadège TROUILLET
Jacky DE TAEVERNIER

Virginie VIOLET

Absents: Daniel MARIE

Philippe CROTEAU Fleur GOSSELIN

Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20220707-2022-07-07-151-DE Date de télétransmission : 11/07/2022 Date de réception préfecture : 11/07/2022 Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que la Communauté de Communes a approuvé en 2019 l'acte constitutif du groupement de commandes gaz avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC 14). Le marché actuellement en vigueur se terminera le 31/12/2023.

Dans le cadre du marché d'exploitation chauffage (consultation en cours) qui débutera au 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2030, l'exploitant assurera en direct la fourniture de gaz aux sites concernés de la CdC et du CIAS, à compter du 01/01/2024.

De ce fait, la Communauté de Communes ne souhaite pas prolonger sa participation au groupement de commandes au-delà du marché actuel, conformément à l'article 10 - « adhésion et retrait du groupement » :

Chaque membre est libre de se retirer du groupement par décision de son assemblée délibérante. Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait d'un membre ne devant entrainer de bouleversement de l'économie générale des marchés en cours, un préavis de 6 mois est exigé sachant que ce retrait ne prend effet qu'à l'expiration d'un marché en cours.

Les membres du groupement acceptent le retrait même partiel ou l'adhésion d'un membre sans pouvoir s'y opposer.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 25 avril 2019 approuvant l'adhésion au groupement de commandes ainsi que l'acte constitutif du groupement de commandes,
- Considérant que l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie avec le SDEC14, en particulier son article 10, prévoit les conditions de sortie du groupement,
- Considérant que la Communauté de Communes est en cours de consultation pour l'attribution d'un marché d'exploitation chauffage dans lequel l'exploitant reprendra l'approvisionnement des bâtiments en gaz à compter du 01/01/2024.

Le Conseil après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** le retrait de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle du groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés avec le SDEC 14 à compter du 01/01/2024.

VOTE: UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après publication le 11 juillet 2022

Le Président, Jean SELLIER

